



Peyrolles-info 215

juin 2024

Le Pot du Maire de Peyrolles
aura lieu

le samedi 27 juillet

à partir de 18h au Temple.

**Vous êtes tous cordialement invités,
venez nombreux !**

du 5 au 9 août FESTI'BORGNE

festival des arts vivants de la vallée Borgne

mardi 6 août à 17h au temple de Peyrolles

OONDE de et par Delphine Cam,

Poésiphonies et chanson à texte

Delphine Cam : (Voix, guitare, piano, flûte, shruti box, tambours.)

Tisseuse d'ondes, Delphine Cam nous conduit avec humour et sensibilité sur le fil de sa voix dans ce concert poétique et rythmé, appelant notre lien à la Terre, aux racines et au Souffle.

[Le programme complet de FESTI'BORGNE](#)

Conseil municipal du 25 juin 2024

Présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze,
Pierre Hénon, Thierry Ponsin, Eric Reignier ;

Absent : Nicolas Geoffray

Secrétaire de séance : Bernard Bordarier

La séance est ouverte à 18h

Le compte-rendu de la séance du 22 mai est approuvé à l'unanimité.

1. Adhésion au groupement de commandes porté par des Syndicats Départementaux d'Énergie

Les Syndicats Départementaux d'Énergie de l'Ariège (SDE09), de l'Aveyron (SIEDA), du Cantal (SDEC), du Gers (SDEG), de la Haute-Loire (SDE43), des Hautes-Pyrénées (SDE65), du Tarn (SDET), de Tarn-et-Garonne (SDE82) la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL 66) ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur.

La commune de PEYROLLES est actuellement protégée par le bouclier tarifaire (comme les particuliers) pour ses achats d'électricité mais cela ne durera probablement pas, elle a donc intérêt à adhérer à ce groupement de commandes qui devrait lui permettre un achat d'énergie au meilleur prix grâce au volume d'achat.

Le Maire précise qu'il s'agit aujourd'hui seulement d'adhérer au groupement de commandes, la commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

Accord unanime du conseil

2. Demande de subvention "Fonds Vert" pour les Obligations légales de débroussaillage (OLD)

Finalement la subvention du "Fonds vert" peut être de 80 % mais seulement dans un rayon de 100 mètres autour des maisons. Il convient donc de modifier comme suit la demande de subvention et le plan de financement votés au dernier conseil :

Montant des travaux : 9 000 € HT.

Subvention Fonds Vert : 7 200 €

Fonds Propres de la commune : 1 800 €

Le reste du programme de travaux s'élève à 18 310 € HT, une demande de subvention sera présentée au prochain conseil

Accord unanime du conseil

3. Délibération relative à l'organisation du temps de travail

Il s'agit de confirmer l'application des dispositions légales de temps de travail hebdomadaire, durée quotidienne, amplitude maximales, repos journalier minimum, etc. Ainsi que les cycles de travail propres au secrétariat de mairie (14h sur 2 jours par semaine) et au service technique (4h par mois).

Accord unanime du conseil

Informations

ALIMENTATION CONSOMMATION VIVANT

QUESTIONNAIRE
DISPONIBLE DANS
TOUTES VOS MAIRIES
ET DANS CERTAINS
POINTS DE PASSAGES

QUESTIONNAIRE SUR VOS PRATIQUES
ET VOTRE RAPPORT AU VIVANT



Causses Aigoual
Cévennes
Terres Solidaires

Ce questionnaire vous est proposé dans le cadre du projet de Pacte agroécologique sur le territoire de la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres solidaires (CAC TS). Y répondre permettra de réaliser un état des lieux des pratiques et contribuera à la réflexion sur l'alimentation, la consommation, et les liens à la nature des habitants et visiteurs du territoire.



[Voici le lien vers le questionnaire](#) proposé par la communauté de communes.

Vous pouvez aussi trouver des formulaires papier en mairie.

Nous vous remercions par avance pour votre participation.

Elections législatives

Elles se tiendront les dimanches 30 juin et 7 juillet 2024.

Pour [vérifier si vous êtes bien inscrit.](#)

Pour [donner procuration.](#)

Le 26 juillet à 20h30 au temple de Peyrolles

Musique contemporaine

présentation du nouveau disque

de Frédéric ANTHOUARD "Distopie"

Le 28 juillet à 20h30 au temple de Peyrolles

COLLECTIF ARCHYTAS

musique contemporaine de compositeurs invités

Prévention des feux de forêt 2024

Malgré un printemps pluvieux, le risque d'incendie reste présent, comme en témoigne l'incendie qui s'est déclenché dans le Var ces derniers jours. La hausse des températures et le vent, qui marquent généralement les mois d'été, sont des facteurs de propagation à ne pas négliger : un départ de feu non maîtrisé peut vite embraser plusieurs hectares.

Entre le 15 juin et le 15 septembre, un certain nombre de règles sont à respecter pour éviter les incendies de forêt et de végétation :

- Tout feu (cigarette, barbecue, pétard, lanternes...) est interdit dans les zones boisées, les landes et les garrigues et dans un rayon de 200 mètres autour de ces secteurs ([arrêté préfectoral relatif à l'emploi du feu](#)).
- Les travaux produisant de la chaleur et des étincelles, qu'ils soient réalisés par des activités agricoles, forestières, du BTP, de l'artisanat ou par des particuliers, sont réglementés (et parfois interdits) en fonction du niveau de la [carte de risque incendie publiée quotidiennement](#) , dans ce même périmètre des zones boisées, landes et garrigues et dans un rayon de 200 m autour.

En cas de risque très sévère ou extrême, l'accès à certains massifs peut être interdit.

Mairie de Peyrolles
400 route du Serre, 30124 PEYROLLES
www.peyrolles.fr
mairie@peyrolles.fr
04 66 85 13 01